



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Évreux, le 28 NOV. 2023

Le Préfet

Madame, Monsieur,

En accord avec la feuille de route du gouvernement relative à la prévention du mal-être et à l'accompagnement des agriculteurs et des salariés agricoles en difficulté, le comité départemental plénier a décidé, lors de sa réunion du 16 mai dernier, de renforcer la communication auprès des agriculteurs et des salariés.

Dans ce cadre, nous avons l'honneur de vous diffuser le kit de communication élaboré par notre comité technique départemental. Il est composé de quatre documents.

Tout d'abord, deux documents d'information à portée générale :

- une affiche qui liste les structures recensant les possibilités d'accompagnement proposées par les services de l'État, la MSA et les associations d'aides ;
- un flyer explicitant le rôle de ces différentes structures.

Les deux autres documents visent à donner des outils à toute personne confrontée à une situation de mal-être, chez un exploitant ou chez un salarié agricole, pour réagir de manière adaptée :

- une fiche-réflexe donnant la procédure à suivre ;
- une fiche de signalement, pour recueillir les informations permettant aux différents services de le traiter au mieux, à transmettre à la MSA sur une adresse mail unique dédiée, afin d'orienter les usagers en fonction des difficultés évoquées : situationmaetre@hautenormandie.msa.fr.

La détection précoce des difficultés étant une des clés pour prévenir et réagir de façon efficace, nous vous remercions d'assurer une large diffusion de ces documents dans vos structures et auprès de vos partenaires.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Préfet

Simon Babre

Le président de la Chambre d'Agriculture

Gilles Lievens

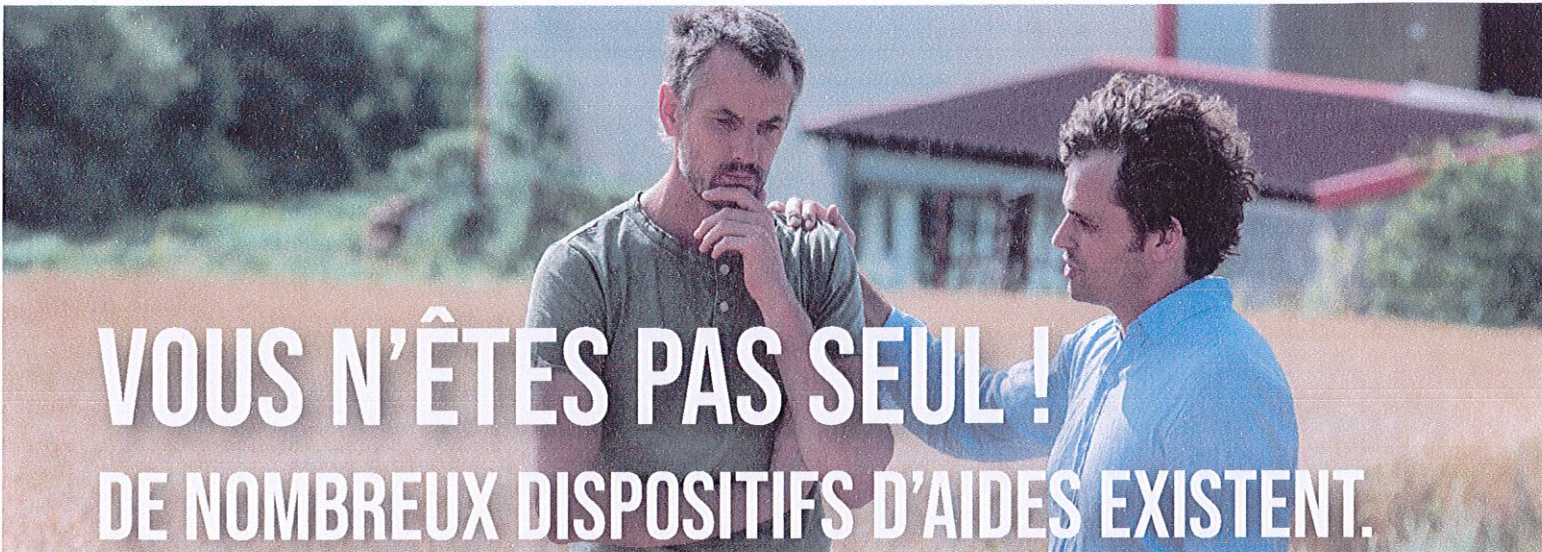


**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE AGRICOLE

Agriculteurs, Salariés,



**VOUS N'ÊTES PAS SEUL !
DE NOMBREUX DISPOSITIFS D'AIDES EXISTENT.**

✓ AIDES SOCIALES & FAMILIALES

Je contacte
la MSA
au 02 32 23 44 22

✓ DISPOSITIF D'ÉCOUTE

AGRIÉCOUTE
au 09 69 39 29 19
ou **PRÉVENTION SUICIDE**
au 31 14

✓ AIDES ADMINISTRATIVES

Je contacte
la DDETS
au 02 32 31 84 97 / 02 32 31 85 04 / 02 32 31 85 05 (activité partielle)
08 06 00 01 26 (renseignements en droit du travail)
la DDTM
au 02 32 29 62 86 / 02 32 29 60 60

✓ AIDES ÉCONOMIQUES

Je contacte l'association
RÉAGIR
au 02 35 59 44 80
SOLIDARITÉ PAYSANS
au 06 52 75 74 25

**VOUS ÊTES UN PROCHE
OU UN PROFESSIONNEL,
VOUS SOUHAITEZ AIDER
UNE PERSONNE EN DIFFICULTÉ,
CONTACTEZ
LES ORGANISMES CONCERNÉS**



L'essentiel & plus encore



27



Fiche de signalement

**DOCUMENT
CONFIDENTIEL**

situationmaletre@hautenormandie.msa.fr

Libeller l'objet du mail qui accompagne la fiche comme suit : « **Orientation situation Mal-Etre** »

Origine de l'orientation

- ◆ Nom - Prénom :
- ◆ Service, fonction et téléphone :
- ◆ Date du contact avec la personne :
- ◆ Mail :
- ◆ Mode de contact : Téléphonique
 Physique (lieu :))

Identification de la personne

- ◆ Nom - Prénom (obligatoire) :
- ◆ Adresse :
- ◆ Téléphone de la personne :
- ◆ Mail :
- ◆ Statut : Exploitant
 Salarié agricole
 Autre (préciser :))

Exposé des difficultés

- ◆ Motif du contact – contexte situationnel - éléments préoccupants (reprendre les propos tenus) :
.....
.....
.....
.....
- ◆ Problème d'ordre : Economique Familial Risque suicidaire
 Administratif Médical Autre (préciser :))
 Professionnel Mal-être

Informations préalables et obligatoires

- La personne a été informée que sa situation allait être transmise au service social de la MSA. Elle a donné son accord pour être rappelée.
- La personne a été informée que sa situation allait être signalée au service social de la MSA. Elle a explicitement refusé d'être contactée .
- La personne a été informée que sa situation allait être signalée au service social MSA. Elle a indiqué prendre contact elle-même, dont les coordonnées lui ont été transmises.
- La personne a été informée de la possibilité d'appeler Agri'Ecoute (09 69 39 29 19) : n° d'écoute anonyme, accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 (prix d'un appel local) ou le numéro national de prévention du suicide 3114.